Règlement du concours Blackfriday 2026

Un iPhone Duo à gagner

ARTICLE 1 - Organisateur

Le concours est organisé par Delhaize Luxembourg S.A., dont le siège social est situé à 19, Route de Bastogne – L -9638 Pommerloch (« Organisateur »).

ARTICLE 2 – Conditions de participation - règlement

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment du concours, résidant au Grand-Duché du Luxembourg et dans les pays frontaliers à l'exception :

- des membres du personnel de l'Organisateur,
- des membres du personnel des magasins affiliés à Delhaize,

(ci-après "le Participant"), qui participe à des fins non commerciales. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Les Participants sont cependant entièrement responsables des dépenses réalisées dans le cadre de leur participation au concours.

Les personnes suivantes sont expressément exclues de la participation : toutes les personnes ayant un lien juridique direct ou indirect avec Delhaize, ayant participé d'une manière ou d'une autre à l'organisation du concours, ainsi que les membres de leur famille (toutes les personnes domiciliées à la même adresse).

La participation implique l'acceptation inconditionnelle et intégrale de ce règlement. L'acceptation de ce règlement implique également les mesures et décisions prises par l'Organisateur, et ce, afin de garantir le bon déroulement de ce concours. L'Organisateur se réserve le droit – sans en être tenu responsable – de reporter, raccourcir ou annuler ce concours dans son intégralité ou partiellement si les conditions l'exigent. Une éventuelle annulation d'une stipulation de ce règlement, n'annule en aucun cas les autres stipulations de ce règlement. Le cas échéant, l'Organisateur peut adapter le présent règlement du concours. Les gagnants pourront être invités à participer à une communication liée au concours. Toute utilisation de leur image ou de leur nom fera l'objet d'une autorisation préalable lorsque celle-ci est requise par la législation applicable. Le site delhaize.lu présentera le concours, son règlement, et les différents lots.

ARTICLE 3 – Déroulement du concours

Ce concours se déroule du 16/11/2026 au 29/11/2026 via un formulaire de participation en ligne (Google Forms). Un seul gagnant recevra gratuitement 1 iPhone Duo d'une valeur de 2 365 €.

La mécanique générale du concours est la suivante :
Pour participer au concours, le participant doit être titulaire d'une carte SuperPlus valide et enregistrée à son nom au moment de sa participation ainsi qu'au moment du tirage au sort (Delhaize se réserve le droit d'en vérifier la validité) et compléter le formulaire de participation en ligne (Google Forms) en renseignant les informations demandées. Une seule participation est autorisée par personne et par numéro de carte SuperPlus pendant toute la durée du concours. Toute participation multiple, incomplète ou frauduleuse entraînera l'exclusion du participant. L'Organisateur se réserve également le droit de supprimer les participations comportant des informations erronées, incomplètes ou fictives.
Le tirage au sort sera effectué au plus tard le 30/11/2026 parmi l'ensemble des participations valides. Un seul gagnant sera désigné et recevra un iPhone Duo d'une valeur de 2 365 €. Le gagnant

sera contacté via le numéro de téléphone ou l'adresse e-mail renseignés dans le formulaire de participation.

Pour gagner :
Pour tenter de gagner un iPhone Duo d'une valeur de 2 365 € chez Delhaize, le participant doit avoir participé valablement au concours comme indiqué ci-dessus (mécanique générale du concours).

ARTICLE 4 - Détails

- Un iPhone Duo d'une valeur de 2 365 €.

Delhaize se réserve le droit de remplacer le prix convenu par un autre d'une valeur équivalente. En cas d'indisponibilité temporaire ou définitive de l'iPhone Duo, Delhaize se réserve le droit de le remplacer par un avantage d'une valeur équivalente. Le prix remporté est personnel et ne peut pas être échangé contre d'autres produits, services ou espèces. Lors de la remise des prix, les gagnants devront pouvoir prouver leur identité. Les prix sont personnels, incessibles, non échangeables, et non remboursables en argent, partiellement ou totalement. Delhaize n'est nullement garant de l'utilisabilité, de la qualité, de l'adéquation du prix pour l'une ou l'autre fin. Delhaize ne peut être tenu responsable des dégâts causés directement ou indirectement par le prix en question, ni des coûts ou dépenses éventuels liés à l'attribution ou à l'utilisation d'un prix.

ARTICLE 5 – Remise du prix

Le gagnant sera contacté via l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone renseigné lors de sa participation. S'il ne répond pas dans un délai de trois jours calendaires suivant la première tentative de contact, un nouveau gagnant sera désigné et contacté selon la même procédure. Une fois la personne sélectionnée, Delhaize Luxembourg conviendra des modalités de remise de son prix. Lors de la remise du lot, le gagnant devra présenter une pièce d'identité ainsi que la carte SuperPlus utilisée lors de sa participation.

ARTICLE 6 – Responsabilité d'Organisateur

Toute erreur d'impression, de rédaction, de mise en page ou tout problème technique, ainsi que tout problème technique ne peuvent pas être invoqués comme base pour quelque obligation que ce soit de la part de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que les Participants ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité. L'Organisateur se réserve expressément le droit d'exclure tout Participant qui ne respecterait pas le présent règlement, principalement en cas de soupçon de tricherie ou de fraude durant la participation au concours, y compris celles requises par des éléments ou situations imprévus, sans possibilité de recours de ce dernier.

ARTICLE 7 – Contrôle du concours et décision

L'Organisateur contrôle le bon déroulement du concours. Le résultat du concours est contraignant et irrévocable. Il ne pourra y avoir aucune correspondance (par courrier, e-mail ou téléphone) sur le résultat et le déroulement du concours. La communication des gagnants est définitive.

ARTICLE 8 – Protection de la vie privée

L'Organisateur traite les données personnelles communiquées dans le cadre du concours conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679. Plus d'informations sur le traitement des données sont disponibles sur

https://www.delhaize.lu/fr/declaration-vie-privee (voir notamment le chapitre « participation à des concours »).

Les participants ont le droit d'accéder à leurs données et de rectifier ou supprimer les données incomplètes ou incorrectes. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des raisons tenant à leur situation particulière. Ils peuvent s'opposer à tout moment sans frais et sans justification à une utilisation de leurs données personnelles à des fins de marketing direct. Les participants qui souhaitent exercer ces droits peuvent contacter Delhaize Luxembourg S.A. en envoyant un e-mail à serviceclients@delhaize.lu ou une lettre à l'adresse mentionnée plus haut, contenant une preuve de leur identité.

Article 9 : Loi applicable et contestations

Ce règlement, ainsi que le déroulement du concours même, sont soumis au droit luxembourgeois. Tout litige relatif au présent règlement, plus précisément à sa validité, à son interprétation et/ou à son exécution, relève de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait à Pommerloch, le 04/11/2026